



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



BUDGET RECTIFICATIF N°1 AU BUDGET 2024

RAPPORT DE PRESENTATION

**Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires
Conseil d'administration du 7 mars 2024**

Le premier budget rectificatif (BR1) de l'exercice 2024, soumis au vote du conseil d'administration du Cnous le 7 mars 2024, permet de prendre en compte les éléments qui n'étaient pas connus ou finalisés au moment de la construction du budget initial 2024 à l'automne 2023.

Il a pour principal objet de répartir 18,9 M€ au sein du réseau avec notamment :

- L'intégration d'une dotation complémentaire de la subvention pour charges de service public afin de compenser la hausse des pertes de recettes relatives au repas à 1 €, du fait de la très forte hausse de la fréquentation connue à la rentrée 2023 (4,9 M€) ;
- La répartition du solde de la SCSP non répartie au budget initial 2024 en tenant compte de la situation financière des Crous à l'issue de l'exercice 2023 (« part solidarité »). Ces crédits sont répartis sur la base de l'analyse des Fonds de roulement mobilisables de chacun des Crous (10,8 M€ répartis au total) ;
- Le reversement aux Crous de remises de fin d'année collectées (2,3 M€).

Il porte également sur l'actualisation des crédits de contractualisation, avec une ventilation d'une fraction de la part Cnous vers celle des Crous.

1. LES RECETTES

Les recettes s'élèvent à 504 793 273 € et augmentent de 0,8 % (+ 3 900 000 €) par rapport au budget initial 2024 (500 893 273 €). Les modifications concernent les recettes globalisées et les recettes fléchées.

1.1. Les recettes globalisées

Les recettes globalisées s'élèvent à 500 876 073 € et augmentent de 1 % (+ 4 900 000 €) par rapport au budget initial 2024. La variation concerne la subvention pour charges de service public.

La dotation exceptionnelle complémentaire de SCSP de 4 900 000 € permet de compenser la hausse du volume de repas à 1 € observée en 2023 et la perte de recette engendrée, supérieure aux crédits initialement alloués au Cnous.

1.2. Les recettes fléchées

Les recettes fléchées (subvention pour charges d'investissement) s'élèvent à 3 917 200 € et diminuent de 20,3 % (- 1 000 000 €) par rapport au budget initial 2024. La variation concerne un réajustement des crédits de contractualisation entre la part Cnous et la part Crous. Les dépenses d'investissement du Cnous en 2024 de 8 374 200 € seront financées à hauteur de 4 457 000 € sur fonds propres et de 3 917 200 € sur crédits de contractualisation.

2. LES DEPENSES

Les autorisations d'engagement (AE) s'élèvent à 510 536 322 € et les crédits de paiement (CP) à 511 102 766 €. Ils augmentent de 1,6 % (+ 8 019 153 €) par rapport au budget initial 2024.

Seules les dépenses de fonctionnement font l'objet d'une évolution selon la répartition suivante :

- Gestion du réseau : + 4 900 000 € de SCSP complémentaires mentionnés *supra* ;
- Gestion du Cnous : + 3 119 153 € au titre du reversement des remises de fin d'année (RFA). En effet, le montant des RFA ouverts en BI 2024 correspondait aux RFA collectés en 2019 pour un montant TTC de 1 073 340 € (dont 179 085 € de TVA), le règlement de la TVA n'ayant pas d'impact budgétaire, il convient de diminuer les crédits de ce montant. Par ailleurs, le montant correspondant aux versements au titre de la collecte 2022 est ajouté, soit de 3 298 239 € HT. L'impact budgétaire est donc de + 3 119 153 € financés par un prélèvement sur fonds de roulement.

3. LES PRINCIPAUX AGREGATS

Le solde budgétaire qui traduit le décalage habituel entre les opérations d'encaissement et de décaissement, s'établit à un déficit de - 6 309 493 € contre - 2 190 340 € au budget initial 2024.

Le résultat patrimonial est déficitaire de - 1 946 552 €, soit une dégradation de 3 119 153 € par rapport au budget initial 2024 en raison du reversement aux Cnous des RFA encaissés et titrés sur les exercices antérieurs.

L'insuffisance d'autofinancement, majorée de 3 119 153 €, est portée à - 1 852 493 €.

Le prélèvement sur fonds de roulement est majoré de 4 119 153 €, en raison de l'augmentation de l'IAF de 3 119 153 € d'une part et du financement d'1 000 000 € sur ressources propres des dépenses d'investissement du Cnous, en substitution aux crédits de contractualisation en T5 d'autre part.

Le niveau final du fonds de roulement du Cnous s'élève à 24 216 609 € et le niveau final de la trésorerie à 99 857 919 €. Le BR1 du Cnous est donc soutenable.